

Différence de désir, désir de la différence. Note sur le besoin narcissique d'enfant

Luis Carlos Fernandez

Volume 42, Number 4 (250), November 2000

Masculin/Féminin : quelle différence?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/32693ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fernandez, L. C. (2000). Différence de désir, désir de la différence. Note sur le besoin narcissique d'enfant. *Liberté*, 42(4), 67–75.

Différence de désir, désir de la différence. Note sur le besoin narcissique d'enfant

Luis Carlos Fernández

S'il est, aujourd'hui, à la fois plus difficile et plus urgent que jamais d'appréhender la différence des sexes – ses tenants et aboutissants, ses corollaires et ses enjeux –, c'est que le développement spectaculaire des techniques de procréation médicalement assistée et la montée du discours des droits qui caractérise l'individualisme postmoderne en ont profondément modifié le statut.

La tâche est ardue en raison également de la charge émotive du sujet, dont témoigne la crispation des participants aux débats plutôt houleux qu'il soulève, où le parti pris idéologique se taille le plus souvent la part du lion. Songeons, par exemple, au cas français : le fameux contrat d'union sociale (PaCS) reconnaissant à deux personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas se marier certains des droits dont jouissent les couples mariés. Il s'agit d'une mesure législative analogue à celles d'autres pays occidentaux, que la fraction militante (notamment) de ce qu'il est convenu d'appeler la communauté homosexuelle juge, bien sûr, trop timide. Selon ses porte-parole, il aurait fallu, au nom de l'égalité, reconnaître d'emblée aux couples homosexuels *tous* les droits en la matière, y compris celui de faire naître et d'élever des

enfants, ledit contrat n'étant donc à leurs yeux qu'un premier pas dans la seule direction qui vaille¹.

La revendication homoparentale, qui s'en trouve ainsi renforcée, amène à constater tout d'abord ceci : l'hétérosexualité, qui a d'ores et déjà cessé de définir le couple, cessera peut-être bientôt de définir la famille, puisque le zèle militant trouve dans l'indifférence, l'apathie et la déroute du plus grand nombre (que certains confondent allègrement avec la tolérance) son plus sûr allié. C'est le grand paradoxe d'une époque qui souligne à double trait la moindre différence mais tend néanmoins à gommer la plus fondamentale de toutes. C'est du moins ainsi que l'anthropologue Françoise Héritier perçoit la différence des sexes :

Le corps humain, note-t-elle, lieu d'observation de constantes – place des organes, fonctions élémentaires, humeurs –, présente un trait remarquable, et certainement scandaleux, qui est la différence sexuée et le rôle différent des sexes dans la reproduction. (...) Il m'est apparu qu'il s'agit là du butoir ultime de la pensée, sur lequel est fondée une opposition conceptuelle essentielle : celle qui oppose l'identique au différent, un de ces themata archaïques que l'on retrouve dans toute pensée scientifique, ancienne comme moderne, et dans tous les systèmes de représentation².

Quoi qu'il en soit, la simple existence d'une vive controverse autour de cette revendication nous tire de la croyance naïve que les assises de la pensée sur la fabrique de l'humain seraient, par quelque privilège inouï, à l'épreuve du temps. C'est son côté po-

¹ C'est la position que soutiennent (ou que ne rejettent pas) les anthropologues, juristes, sociologues et psychanalystes qui s'expriment dans *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité* (Paris, Presses Universitaires de France, 1999), ouvrage publié sous la direction de Daniel Borillo, Éric Fassin et Marcela Lacub. Répondant, entre autres, aux substantielles interventions d'Irène Théry (« Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence », *Esprit*, n° 227, décembre 1996, p. 65-90 ; « Le contrat d'union sociale en question », *Esprit*, n° 236, octobre 1997, p. 159-187), cet ensemble d'opinions vient enrichir l'argumentaire d'un débat dont on ne peut que souhaiter la poursuite.

² *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 19-20.

sitif. Moins réjouissant, en revanche, est le fait que le pouvoir politique, voguant sous la douteuse boussole des sondages et au gré des vents lobbyistes, n'agit plus que par calcul électoraliste.

De la taille et du poids des fractions

Avant de poursuivre, il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques faits élémentaires qui aident à garder le sens des proportions.

Bien que sans doute plus fréquente et certainement plus médiatisée qu'autrefois, l'homoparentalité n'en demeure pas moins une situation très marginale. Son exercice est du reste perçu et revendiqué comme un droit par une partie seulement de la population homosexuelle (divisée elle aussi là-dessus), laquelle ne représente qu'environ 5% de l'ensemble de la population³.

Voilà qui donne la mesure du phénomène minoritaire qu'est l'homosexualité, et qui porte à penser, avec la philosophe Sylviane Agacinski, que « l'humanité est naturellement "hétérosexuelle" » :

J'assume ce point de départ, écrit-elle, comme relevant de l'évidence. Les humains, universellement sexués, sont généralement animés du désir de l'autre et dépendants de cet autre pour procréer, ce qu'ils désirent aussi en général. L'intérêt exclusif pour le même sexe est accidentel, c'est une sorte d'exception – même nombreuse – qui confirme la règle⁴.

Le poids des stratégies politiques qui cherchent à hisser le couple homoparental au rang de norme juridique, sociale et culturelle – et à en faire ainsi le strict équivalent du couple parental mixte – ne saurait donc être celui du nombre. Ni, pour l'instant,

³ Sachant bien que ce chiffre fluctue selon la source, je donne celui qu'indique Éric Dubreuil dans son livre *Des parents de même sexe* (Paris, Odile Jacob, 1998). L'auteur – peu suspect de chercher à minimiser le phénomène – est également coprésident de l'Association (française) des Parents et Futurs Parents gays et lesbiens.

⁴ *Politique des sexes*, Paris, Seuil, 1998, p. 108.

celui de la raison scientifique, qui ne permet pas encore de trancher, mais que chacun invoque évidemment : après les Lumières (si vacillantes soient-elles de nos jours), quelle autre instance, en Occident, pourrait bien légitimer les choix sociaux ? Un certain clivage semble pourtant se dessiner entre partisans et adversaires de ces stratégies quant à la place que doit tenir la science dans le débat démocratique, les premiers estimant que celle-ci « n'a pas vocation à dire la norme ; c'est à la société à l'inventer – et, pourquoi pas, au nom de l'égalité... ». Pourquoi pas, en effet. Mais que vaudrait, par ailleurs, une invention normative de cette importance qui tournerait le dos au savoir le mieux fondé ? C'est la différence entre la « logique d'anti-expertise » dont disent se réclamer les uns – de façon, il faut le dire, assez ambiguë⁵ – et l'accueil critique de l'avis des experts que semblent prôner les autres.

Le seul « désir » d'un tout petit nombre d'individus doit-il suffire à décréter un « droit » individuel de procréer dont la conséquence la plus immédiate serait l'abandon de la mixité comme rappel de la double origine humaine ? À cela, Robert Badinter, alors garde des Sceaux, aurait répondu par l'affirmative, en proposant une interprétation ultra-individualiste (monadique, en fait) des droits de l'homme dont Françoise Héritier a – sans jeu de mots – fait justice⁶. Je ne mentionnerai que deux points de sa critique.

Considérant que l'usage des nouvelles techniques de procréation a transformé radicalement notre « conception multiséculaire de la filiation », Badinter se demande s'il ne faudrait pas rendre ces techniques accessibles « à tout être humain (...) libre de son corps et de ses choix », au lieu de les réserver aux couples stériles. Le fait que ceci entraînerait fort probablement une augmentation considérable des enfantements sans la contribution

⁵ *Au-delà du PaCS*, p. 1-9. Ambiguïté inévitable en raison, encore une fois, de l'appel au savoir scientifique dont on ne saurait raisonnablement faire l'économie : il faut de l'*expertise* pour détecter les égarements et les abus des experts.

⁶ Le texte du premier (« Les droits de l'homme face aux progrès de la médecine, de la biologie et de la biochimie ») est paru dans *Le Débat*, n° 36, sept. 1985, p. 4-14, et le commentaire de la seconde (« L'individu, le biologique et le social. La question de la reproduction et du droit à l'enfant ») dans *Masculin/Féminin...*, p. 277-288.

charnelle des hommes, suscite la crainte de l'éviction du masculin et, donc, des résistances à l'utilisation généralisée desdites techniques, qui lui semblent s'exprimer à travers la « défense de l'intérêt de l'enfant ». Or n'est-il pas paradoxal d'« invoquer l'intérêt de l'enfant pour lui interdire de naître » ?

Héritier met en évidence l'illogisme de tels propos en se demandant ce que pourrait bien être un enfant « qui n'est pas encore conçu ». Car

S'il n'est pas, et n'a donc pas d'« intérêt » qui doit être défendu, ce n'est pas lui nuire que de faire en sorte qu'il continue de ne pas être.

Dans ce discours foncièrement irréaliste – où l'individu est pensé isolément, en dehors de sa constitutive relation à autrui –, elle voit un glissement « du droit à la vie au droit de donner la vie, puis à celui de choisir librement les moyens pour ce faire » qui lui paraît « difficilement légitimable, tant du point de vue du droit que de celui de la philosophie sociale ». Elle y relève aussi la confusion entre engendrement et filiation qu'entraîne l'oubli du fait qu'aucune institution sociale n'est « fondée exclusivement en nature⁷ ». Par le truchement des règles sociales, explique-t-elle, les communautés humaines ont depuis toujours su inventer des formules tout à fait analogues aux « ersatz de la procréation naturelle » que permet aujourd'hui la technologie biomédicale, lesquels ne constituent donc pas, du point de vue de la filiation, la radicale nouveauté dont parle l'éminent juriste.

Le nébuleux désir d'enfant

En parachevant la dissociation entre procréation et sexualité qu'avait déjà amorcé la mise au point de mesures contraceptives efficaces, les méthodes de procréation médicalement assistée ont « libéré » le désir d'engendrement de ses dernières attaches.

⁷ Mais elle précise bien que « si la filiation est coupée, ou en tout cas ne découle pas nécessairement de l'engendrement, elle est néanmoins substantiellement liée à l'idée de la reproduction bisexuée, c'est-à-dire qu'elle réfère nécessairement, à travers les genres masculin et féminin à des statuts paternel et maternel, paternel ou maternel comme supports d'affiliation au groupe. » (*op. cit.*, p. 280).

Il serait peut-être plus exact de dire qu'elles l'ont *libéralisé* et transformé en *envie* à satisfaire à tout prix. Agacinski décrit bien le but de l'opération :

Il s'agit en fait de créer quelque chose de tout à fait nouveau, un peu masqué par l'image d'une médecine supposée simplement « assister » la procréation et aider la nature défaillante. Il s'agit de passer de la procréation naturelle à la procréation artificielle, et finalement d'instaurer la possibilité de fabriquer des bébés sur le mode d'une fabrication artisanale ou industrielle⁸.

Rien d'étonnant à ce qu'un tel désir se manifeste aussi de plus en plus chez des couples homosexuels, qui se sentent frustrés injustement de ce que le progrès médical rend désormais possible. Leur protestation bouleverse ce qu'on appelle, de façon quelque peu désinvolte, les représentations « traditionnelles » de la génération et de la famille, et divise la communauté savante, même dans des secteurs comme la psychanalyse, qu'on aurait pu croire plus consensuels à cet égard. Je me limiterai à signaler deux exemples de dissension psychanalytique : la position de Geneviève Delaisi de Parseval, à qui l'homosexualité du couple parental ne semble pas faire problème, du moment que l'enfant sait « qu'il est né de deux individus de sexes différents, même s'il ne s'agit que d'un(e) géniteur(trice), ou d'un parent qui soit parent de naissance seulement⁹ » ; la décevante diatribe de Michel Tort¹⁰ à propos d'une vieille scie : l'usage normalisateur du savoir freudien. Guère convainquant sur l'essentiel, l'auteur du *Désir froid*¹¹ n'hésite pas à manier l'arme absolue du terrorisme verbal en la matière et à traiter d'homophobes ceux de ses collègues qui ne partagent pas son point de vue.

⁸ *op. cit.*, p. 132-133.

⁹ *Au-delà du PaCS*, p. 239.

¹⁰ « Homophobies psychanalytiques », *Le Monde*, 15 octobre 1999, p. 18. Tort résume ici les thèses qu'il développe dans « Quelques conséquences de la différence "psychanalytique" des sexes », *Les Temps Modernes*, n° 609, juillet-août 2000, p. 176-215. Ce dernier essai fait partie du dossier que la prestigieuse revue vient de consacrer à la thématique de la différence des sexes, et qui prolonge les réflexions de *Au-delà du PaCS*.

¹¹ *Le Désir froid. Procréation artificielle et crise des repères symboliques*, Paris, La Découverte, 1992.

Il est clair que la réponse aux graves questions que pose l'homoparentalité – notamment celle de savoir si elle ne risque pas, au long cours, de compromettre sérieusement le développement psychique de l'enfant – ne peut venir que d'études empiriques rigoureuses. Or, celles, assez nombreuses, qui lui ont été consacrées depuis une vingtaine d'années ne le sont pas suffisamment, comme le reconnaissent même ceux qui sont convaincus par avance de l'innocuité de la situation :

D'un point de vue méthodologique, il convient de prendre à leur sujet un certain nombre de précautions, car les échantillons sont relativement limités, les procédures parfois insuffisantes et, dans certains cas, les groupes de contrôle peu consistants, voire inexistant¹².

Pour y voir tout à fait clair, il faudra donc de meilleures recherches et plus de recul, ce qui ne doit surtout pas empêcher de réfléchir en attendant. Par exemple au besoin narcissique d'enfant, grand responsable des maternités adolescentes, à l'origine aussi, vraisemblablement, du vœu homoparental, et bien plus à l'œuvre qu'on ne le croit parmi les couples mixtes, qui, de ce fait, ont de plus en plus tendance à disparaître dès que l'enfant paraît. Ce besoin caractérise ce que j'appellerais la *monoparentalité psychique* où l'autre-parent fait figure de tiers exclu.

D'où l'inquiétante prolifération des « familles » monoparentales, trait socioculturel majeur de notre ère. Que ces familles soient très majoritairement composées de mères seules avec leurs enfants n'est certainement pas sans rapport avec le fait que procréer n'a pas pour le narcissisme masculin¹³ l'effet colmatant qu'il peut avoir pour le narcissisme féminin. Ceci ne veut nullement dire que les femmes sont plus fragiles que les hommes, mais que leur fragilité narcissique se manifeste différemment – et de façon élective dans la maternité.

¹² Écrit Éric Dubreuil (*op. cit.*, p. 291-292), qui, comme bien d'autres, n'en invoque pas moins les résultats l'appui de sa cause.

¹³ Qui n'est pas toujours celui des hommes, comme l'expression familière « père poule » le laisse bien entendre.

Mon expérience de la psychologie différentielle du vécu parental me porte à croire en effet que, pour un homme, l'investissement paternel de l'enfant passe d'ordinaire par la médiation du lien affectif à la mère *au temps de la conception*. Un homme est d'autant plus susceptible de tenir à son enfant (et d'agir en conséquence) qu'il en aura aimé véritablement la mère – et d'autant plus enclin à s'en désintéresser que sa relation avec celle-ci aura été ambivalente. On aurait là un important facteur explicatif de ce que Jean Le Camus appelle « la crise de la paternalité¹⁴ », et une bonne raison de penser qu'à moyen terme, les mesures sociales qui visent à responsabiliser les pères « indignes » ne sauraient donner des résultats mirobolants.

*Besoin, donc, pour mieux marquer le caractère impérieux, inflexible de la chose, que le mot « désir », si galvaudé, ne traduit pas assez. Et narcissique au sens postfreudien du terme, qui désigne un trouble du développement de la subjectivité, et non un destin de la pulsion sexuelle. Contrairement à ce que l'on dit, le géniteur qui est en proie à un tel besoin ne considère pas forcément l'enfant qui est censé le combler comme la réplique ou le « double » imaginaire de lui-même, mais comme la *prothèse* ou l'*étai* qu'il lui faut absolument pour se sentir exister. Dans ce cas, quoique pas nécessairement liée à une sorte de fixation du géniteur sur sa propre image, la mise au monde n'est sûrement pas attribuable au désir amoureux¹⁵ pour l'autre qui, dans le meilleur des cas, est au principe de l'acte procréateur. Même s'il est voulu à deux (ou à plusieurs, dans la formule dite de « coparentalité »), l'enfant du besoin est toujours conçu *pour soi*, avec le nécessaire concours d'un tiers géniteur dans les cas de couples infertiles ou homosexuels – tant que le clonage humain n'aura pas droit de cité...*

Mais justement, de quel *autre* peut-il bien s'agir dans le cas du couple homoparental ? Quelle est donc l'altérité du conjoint de *même* sexe ? Certainement pas l'altérité forte de celui qui est sexué autrement, et c'est bien là le problème, car elle seule

¹⁴ *Le vrai rôle du père*, Paris, Odile Jacob, 2000 (cf. mon compte rendu dans le précédent numéro de *liberté*).

¹⁵ Je nomme ainsi l'heureuse alliance du désir sexuel et du sentiment amoureux.

permet au couple d'incarner pour l'enfant cette valeur humanisante par excellence qu'est la dualité sexuelle. Ce serait banaliser outrageusement, me semble-t-il, le rôle des parents que de prétendre qu'un enfant peut trouver tout aussi bien ailleurs que chez les siens quelque chose d'aussi primordial.

Si la carence narcissique est le mal emblématique de notre temps, peut-on raisonnablement exclure que l'homoparentalité en soit l'une des grandes manifestations ?